

**DELIBERATION N° 2024-19
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VARENNES-LES-NARCY**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

Date de convocation : 21 juin 2024

SEANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe PLANCHARD, M. Damien GAILLETON M. Julien BONETTI, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Elisabeth GATARD, M. Cyrille MARLE, M. Pascal BIZOUARNE

Absents excusés : M. Philippe GRILLOT donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE
Mme Christine LEBON donne pouvoir à M. Serge BULIN
M. Luc PLANCHARD donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD

Absents : M. Loïc LAUBIER

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte SURELLE

Objet : Avant projet pour la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées –
Assainissement du hameau de Villatte

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de réaliser les travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées du hameau de Villatte.

Elle présente le contenu de l'avant-projet (AVP) correspondant établi par l'ATD Nièvre Ingénierie, 14 bis rue Jeanne d'Arc 58000 NEVERS, pour un montant de 59.950,00 HT (71.940,00 € TTC). Ce montant comprend les honoraires de maîtrise d'œuvre qui s'élèvent à 4.950,00 € HT ($55.000,00 \text{ €} * 0,09 = 4.950,00 \text{ €}$)

Il informe les membres du conseil municipal que celui-ci n'est pas susceptible de bénéficier pour ces travaux d'une aide au titre de la DETR et d'une aide de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Il précise que compte tenu de son montant, ces travaux pourront être traités par procédure adaptée conformément au code de la commande publique.

Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux ainsi présentés.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide de réaliser les travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées,

Approuve la proposition d'avant-projet ainsi que le montant des honoraires de Maîtrise d'œuvre,

Autorise Monsieur le Maire à suivre la procédure de dévolution des travaux, à signer les marchés et les documents nécessaires à son exécution ainsi que toutes les pièces nécessaires au financement de cette opération et au règlement des travaux.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Varennes-les-Narcy

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

Le Maire, certifie le caractère exécutoire de cet acte.

La secrétaire de séance,



Le Maire,
Alain BAUGET

